

-----  
**DÉLIBÉRATION DE\_2024\_086**

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VILLEFRANCHE DE LONCHAT sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 novembre 2024

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Maryse BRAIT, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Abel BARAT, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Jean-Thierry LANSADE représenté par Jean-Luc FAVRETTO, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Jocelyne ARSIGNY représentée par Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Dominique IBERTO

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 28 Votants : 32 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 32

**OBJET : DM N°5 BUDGET PRINCIPAL (28000)**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes.

Il propose, comme cela a été évoqué lors du dernier Conseil Communautaire, de reporter l'opération de la Vélo Route Voie Verte (VRVV) du Budget 2024. Il indique que la maîtrise d'ouvrage a été réglée pour la mission d'avant-projet et qu'il ne reste plus rien à payer pour le moment, ce qui permet de retirer de cette opération 1 885 126.07 € en dépenses d'investissement. À la suite de l'arrêté de retrait de la DETR 2024 du 20 novembre 2024 pour cette opération, il convient de retirer les 297 917.67 € de DETR 2024 en recettes d'investissement.

Monsieur le Président indique que :

- Afin de mettre en place le RPE MMG à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme cela a été validé par la délibération DE-2024-066 du 31 juillet 2024, il convient d'inscrire au budget des dépenses d'investissement pour l'achat de matériel pour un montant de 6 694.93 €. Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement. Une subvention de la CAF pour ces achats à hauteur de 5 842.00 € sera inscrite au budget.
- Pour l'opération de travaux de la fermeture des passages à niveaux sur les communes de Montcaret et Lamothe-Montravel, il avait été inscrit par mégarde 600 000 € TTC au lieu de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC. Il convient donc de rajouter 168 514.76 € pour rectifier cet oubli et pour couvrir les frais divers (bornage, relevé topographiques, acquisitions ...). Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement.

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
024-200034197-DE\_2024\_086-DE  
A G E D I

l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement.

- Les travaux du Bourg de Saint Rémy sur Lidoire débuteront en 2025 et l'arrêté d'attribution de DETR 2024 a été pris le 20 novembre 2024, il convient d'inscrire l'opération au budget pour un montant de 1 351 099.35 € (travaux, MOE, études, levés topographiques, ...) et 297 917.67 € de subventions DETR 2024. Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement.
- Des travaux urgents d'affaissement d'un mur sur la commune de Lamothe-Montravel sont à prévoir. Des frais d'études sont à prévoir sur le budget 2024, il convient donc d'inscrire cette opération pour un montant de 40 000.00 €. Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement. Monsieur le Président précise que cette opération fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025.
- Les travaux des aménagements des bourgs de Carsac de Gurson, Saint Seurin de Prats et Saint Vivien sont à prévoir étant donné que les travaux d'enfouissement de réseaux ont été réalisés. Des travaux de levés topographiques, de maîtrise d'œuvre et d'études sont à prévoir au budget 2024 à hauteur de 10 000.00 € pour chaque bourg. Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement.
- Pour l'opération des travaux de voirie, il a été voté par mégarde au BP 2024 le montant HT des travaux prévisionnels au lieu du montant TTC et les RAR 2023 ont été omis, il convient donc d'augmenter cette opération de 368 242.94 € TTC, soit un total de 1 249 390.28 € TTC. Ce montant sera retiré de l'opération de la VRVV en dépenses d'investissement à hauteur de 288 817.03 € et de l'opération de la ZA Pré Chalustre à Montcaret à hauteur de 79 425.91 €.

Monsieur le Président propose d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
872-2317	VÉLO ROUTE VOIE VERTE	- 936 930.96 €	
872-2317	VRVV - MAÎTRISE D'ŒUVRE - LEVÉ TOPO - BORNAGE	- 222 353.11 €	
872-2111	VRVV - ACQUISITIONS TERRAINS + FRAIS DE NOTAIRE	- 720 000.00 €	
872-238	VRVV - AVANCE	- 5 842.00 €	
891-2181	RPE CDC MMG	+ 6 694,93 €	
875-2317	PN LAMOTHE/MONTCARET	+ 168 514,76 €	
892-2317	BOURG DE ST RÉMY SUR LIDOIRE	+ 1 351 099.35 €	

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
024-200034197-DE\_2024\_086-DE  
A G E D I

893-2317	AFFAISSEMENT MUR DE LAMOTHE	+ 40 000,00 €	
894-2317	BOURG DE CARSAC	+ 10 000,00 €	
895-2317	BOURG DE ST SEURIN	+ 10 000,00 €	
896-2317	BOURG DE ST VIVIEN	+ 10 000,00 €	
876-2317	VOIRIE	+ 288 817,03 €	
	VOIRIE	+ 79 425,91 €	
880-2317	ZA PRÉ CHALUSTRE	-79 425.91 €	
891-1311	RPE CDC MMG - SUBVENTION CAF		+ 5 842.00 €
892-1311	BOURG DE ST RÉMY SUR LIDOIRE - DETR 2024		+ 297 917.67 €
872-1311	VRVV - DETR 2024		- 297 917.67 €
880-238	VRVV - AVANCE		- 5 842.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ

